



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CONSEIL NATIONAL

Session des 22-23-24 mai 2013

Point 7 à l'ordre du jour

Rapporteur Marcel GRIGNARD

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2012

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€)

Confédération Française Démocratique du Travail

Sommaire - États financiers consolidés

1	Bilan consolidé.....	3
2	Compte de résultat consolidé	4
3	Tableau des flux de trésorerie	5
4	Variation des Fonds Propres	6
5	Faits majeurs	7
5.1	Observations sur les comptes sociaux de la Confédération.....	7
5.2	Premiers comptes consolidés de la Confédération	7
5.3	Evènements de l'exercice	7
6	Liste des entités de l'ensemble.....	8
6.1	Liste des entités consolidées	8
7	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	9
7.1	Référentiel comptable,	9
7.2	Modalités de consolidation	9
7.3	Méthodes et règles d'évaluation	10
8	Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations	14
8.1	Immobilisations incorporelles.....	14
8.2	Immobilisations corporelles.....	15
8.3	Immobilisations financières	16
8.4	Stocks et en-cours.....	17
8.5	Ventilation des créances par échéance	18
8.6	Dépréciation de l'actif circulant.....	18
8.7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	18
8.8	Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	19
8.9	Fonds dédiés	19
8.10	Provisions pour risques et charges	20
8.11	Impôts différés	20
8.12	Emprunts et dettes financières.....	21
8.13	Autres passifs	22
8.14	Engagements hors bilan.....	22
8.15	Tableau des ressources.....	23
8.16	Charges d'exploitation	25
8.17	Autres produits d'exploitation	26
8.18	Résultat financier	27
8.19	Résultat exceptionnel	27
8.20	Impôts	28
8.21	Effectif.....	28
9	Autres informations.....	28
9.1	Évènements postérieurs à la clôture	28
9.2	Dirigeants	28
9.3	Liste des organismes paritaires.....	29

1 Bilan consolidé

Actif	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
Actif immobilisé		315 330	299 771
Immobilisations incorporelles	8.1	5 219	1 192
Immobilisations corporelles	8.2	84 523	84 060
Immobilisations financières	8.3	225 588	214 519
Actif circulant		47 111	54 766
Stocks et en-cours	8.4	272	485
Clients et comptes rattachés	8.5-8.6	817	1 486
Autres créances et comptes de régularisation	8.5-8.6	14 000	13 923
Valeurs mobilières de placement	8.7	20 002	32 747
Disponibilités	8.7	12 020	6 126
Total de l'actif		362 441	354 538

Passif	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres		316 613	313 089
Réserves	4	308 376	305 418
Réserves consolidées	4	4 715	4 336
Résultat consolidé	4	3 521	3 335
Fonds dédiés	8.9	481	615
Provisions pour risques et charges	8.10	11 594	11 681
Dettes		33 753	29 152
Emprunts et dettes financières	8.12	5 908	610
Fournisseurs et comptes rattachés	8.13	3 044	3 425
Autres dettes et comptes de régularisation	8.13	24 800	25 118
Total du passif		362 441	354 538

2 Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
Cotisations	8.15	22 231	21 752
Subventions contributions	8.15	16 759	16 455
Autres produits d'exploitation	8.17	14 342	14 566
Total des produits d'exploitation		53 332	52 773
Achats consommés	8.16	(3 689)	(2 694)
Charges externes	8.16	(16 486)	(14 974)
Charges de personnel	8.16	(16 383)	(14 806)
Impôts et taxes	8.16	(2 198)	(2 109)
Autres charges d'exploitation	8.16	(8 147)	(7 958)
Dotations aux amortissements et aux provisions	8.16	(9 431)	(8 473)
Total des charges d'exploitation		(56 334)	(51 014)
Résultat d'exploitation		(3 002)	1 759
Charges et produits financiers	8.18	6 573	1 029
Résultat courant des entreprises intégrées		3 572	2 788
Charges et produits exceptionnels	8.19	(141)	694
Impôts	8.20	(44)	(47)
Résultat net des entités intégrées		3 387	3 435
Report ressources non utilisées	8.9	386	241
Engagements à réaliser	8.9	(252)	(341)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 521	3 335
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net de l'ensemble confédéral		3 521	3 335

3 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - K€		Montants au 31/12/2012	Montants au 31/12/2011
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES	3 521	3 335
	Dotations aux Amortissements et provisions	9 126	14 820
	Reprises des Amortissements et provisions	(4 100)	(2 225)
	Plus et moins values de cession	75	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		8 622	15 930
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation nette exploitation	682	2 151
	Var° de stock	213	(148)
	Var° des Créances d'exploit°	373	190
	Var° des Dettes d'exploit°	96	2 109
	Variation nette hors exploitation	(243)	(18)
	Var°des créances hors exploitation	(281)	3 222
	Var°des dettes hors exploitation	375	(3 732)
Charges et produits constatés d'avance	(337)	493	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		439	2 133
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		9 061	18 063
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
	Décaisst / acquisition immos incorporelles	(4 438)	(870)
	Décaisst / acquisition immos corporelles	(8 036)	(5 730)
	Encaisst / cession d'immos corp et incorp	0	4
	Décaisst / acquisition immos financières	(8 672)	(14 883)
	Encaisst / cession immos financières	72	1 568
	Trésorerie Nette sur Acquisition.Cession de Filiales		(27)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(21 075)	(19 938)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT		
	Augmentation de capital ou apports		
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
	Dividendes versés aux minoritaires	(0)	
	Variation des fonds dédiés	(134)	100
	Encaissements provenant d'emprunts	5 364	11
	Remboursement d'emprunts	(19)	(29)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		5 211	81
VARIATION DE TRESORERIE		(6 804)	(1 793)
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)		31/12/2011	38 827
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)		31/12/2012	32 023
			40 620
			38 827

4 Variation des Fonds Propres

Montants en K€ Situation à la clôture	<i>Réserves générales</i>	<i>Réserves affectées</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Total des Fonds Propres - part de l'ensemble</i>
Solde au 31/12/2010	157 967	143 396	5 023	3 380	0	309 767
Affectation du résultat 2010	1 180	2 874	(674)	(3 380)		0
Résultat de l'exercice				3 335		3 335
Autres			(13)			(13)
Solde au 31/12/2011	159 147	146 270	4 336	3 335	0	313 089
Affectation du résultat 2011	(2 102)	5 060	377	(3 335)		(0)
Résultat de l'exercice				3 521		3 521
Autres			2			2
Solde au 31/12/2012	157 046	151 330	4 716	3 521	0	316 613

La charte financière qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations soient attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 8.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

5 Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

*La Confédération CFDT, entité consolidante, a présenté ses premiers comptes sociaux certifiés au 31/12/2009.

L'exercice 2009 a été le premier exercice d'application du règlement comptable n°2009-10, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et du décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009.

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2012 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales, annexe du règlement n° 2009-10.

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Evènements de l'exercice

*La confédération a mené au cours de l'exercice une réflexion sur les orientations de la Cfdt et son évolution. Une assemblée générale des syndicats, se situant entre le congrès de Tours (2010) et le prochain congrès de Marseille en 2014, s'est déroulée les 28 et 29 novembre au Palais de la Mutualité à Paris. Elle a acté les orientations de l'organisation. Cette assemblée générale a été organisée et financée par la confédération qui en a assuré le suivi et contrôlé la logistique, les coûts de cet évènement étant logés dans la structure comptable du Gie Cfdt-Presses.

En vue de cette assemblée générale des syndicats, la confédération a mené un vaste projet avec les organisations (« les grandes pistes d'action et de réflexion d'ici 2014 »), décliné en plusieurs chantiers : Soutien et accompagnement des militants – Proximité avec les salariés – Service aux adhérents – Place et prise de responsabilité des jeunes, des femmes et des personnes issues de la diversité – Evolution de la presse et de la communication -. Des coûts significatifs ont été comptabilisés au cours de cet exercice pour mener à bien ce projet global, au travers d'actions spécifiques (réunions de militants, études de terrain, expérimentations...).

La confédération a par ailleurs confié en 2012 à un cabinet conseil la déclinaison de sa politique de communication, aboutissant fin novembre à la présentation du nouveau logo Cfdt ; en outre, la présentation des publications confédérales a été revue, notamment le quotidien Syndicalisme Hebdo remodelé, et le portail internet profondément refondu.

*En novembre 2012, un ensemble immobilier a été acquis au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème, situé en face de l'immeuble des fédérations professionnelles Cfdt. D'importants travaux d'aménagement de l'immeuble seront prochainement engagés. Les travaux d'extension de l'immeuble Belleville ont été terminés avec une inauguration des nouveaux locaux en janvier 2012 (date de départ des amortissements).

*La confédération Cfdt a changé de secrétaire général le 28 novembre 2012.

6 Liste des entités de l'ensemble

6.1 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves des ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation	%	%
				contrôle	intérêt
Confédération	784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Entité consolidante	Entité consolidante	Entité consolidante
Association AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association ASSECO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
GIE BELLEVILLE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association BIERVILLE	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	N/A
Association CARIS	423 649 938	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	<i>Sortie de périmètre</i>	N/A	N/A
Association CELIDE	424 318 368	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Domaine de Bierville EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
SCI FLANDRE-JAURES	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
Association Institut Belleville	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association IRIS	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association ISEFOJ	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
SCI LOIRE-JAURES	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE CFDT PRESSE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI REBUFFAT	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE VILLETTE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%

L'association Caris n'a plus d'activité et est sortie du périmètre de consolidation au cours de cet exercice

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable,

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

7.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N / A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	7.3.10
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

7.3.2.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Il est à noter que dans les comptes sociaux 2009, les immobilisations corporelles figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1^{er} janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Non amortissable	N/A
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

7.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2009 à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

7.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

7.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

7.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1^{er} janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

7.3.8 Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

7.3.9 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour charges financières et de litiges.

7.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette soit mis à disposition à la confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite,
- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de : 2,90% (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations est de : 3,8% observés ces trois dernières années.

7.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8 Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2011	Augment.	Diminut.	31/12/2012
Valeurs brutes				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, marques	2 053	190	69	2 174
Autres immobilisations incorporelles	695	4 248		4 943
Avances et acomptes versés				
Total	2 748	4 439	69	7 118
Amortissements				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, marques	1 556	406	63	1 899
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés				
Total	1 556	406	63	1 899
Valeurs nettes				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, marques	497	(216)	6	275
Autres immobilisations incorporelles	695	4 248		4 943
Avances et acomptes versés				
Total	1 192	4 032	6	5 219

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux logiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gessy » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

8.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2011	Augment.	Diminut.	Autres mouve- ments	31/12/2012
Valeurs brutes					
Terrains	20 255	1 590			21 845
Constructions	89 032	1 547	127	5 147	95 600
Installations techniques, mat. & out.	808	58	90		776
Autres immobilisations corporelles	1 786	440	156		2 070
Immobilisations corporelles en cours	5 147	4 024		(5 147)	4 024
Avances et acomptes	317	49			366
Total	117 345	7 708	373		124 681
Amortissements					
Terrains					
Constructions	31 648	6 847	94		38 401
Installations techniques, mat. & out.	588	56	85		558
Autres immobilisations corporelles	1 049	272	123		1 198
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	33 285	7 175	303		40 157
Valeurs nettes					
Terrains	20 255	1 590			21 845
Constructions	57 384	(5 299)	32	5 147	57 199
Installations techniques, mat. & out.	220	2	5		218
Autres immobilisations corporelles	736	168	32		872
Immobilisations corporelles en cours	5 147	4 024		(5 147)	4 024
Avances et acomptes	317	49			366
Total	84 060	533	70		84 523

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 3 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès et Rebuffat).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux.
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : Gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements

Les travaux en cours correspondent à des extensions d'immeuble (mise en service en janvier 2012 -immeuble Belleville-) et à l'acquisition d'un ensemble immobilier (51 avenue Simon Bolivar à Paris 19ème) pour un montant de 3.710 k€ (achat total : 5.300 k€ dont 30% de valeur inscrite en terrain pour 1.590 k€).

8.3 Immobilisations financières

Montants en K€	31/12/2011	Augment.	Diminut.	Autres mouvements	31/12/2012
Valeurs brutes					
Titres de participations (2)	517				517
Créances rattachées à des participations					
Prêts	2 605	120	72		2 654
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	218 814	8 552			227 366
Total	221 936	8 672	72		230 537
Provisions pour dépréciation					
Titres de participations (2)	286				286
Créances rattachées à des participations					
Prêts	38		18		20
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	7 093	8	2 459		4 643
Total	7 417	8	2 477		4 949
Valeurs nettes					
Titres de participations (2)	231				231
Créances rattachées à des participations					
Prêts	2 568	120	54		2 634
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	211 720	8 544	2 459		222 723
Total	214 519	8 664	2 513		225 588

(1) Le poste "Titres immobilisés de l'activité du portefeuille" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2012 à 254 976 k€ (valeur de marché) et à 5 957 K€ (valeur de souscription de contrats Fcpr), pour une valeur brute à la clôture de 227 345 k€, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2012 à hauteur de 4 663 k€, ramenant la valeur nette de ces titres à 222 130 k€.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidées	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2011	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2012	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	417			231	5 016	1 569	2,60%
Autres titres		100			100	NC	NC	NC
Total		517			331	5 016	1 569	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi et Chèque-Déjeuner) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	31/12/2011	Variation	Ecart de conversion	31/12/2012
Valeurs brutes				
Matières premières	68	(33)		36
En-cours		111		111
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	427	(31)		397
Total	496	47		543
Provisions pour dépréciation				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11	261		271
Total	11	261		271
Valeurs nettes				
Matières premières	68	(33)		36
En-cours		111		111
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	416	(291)		125
Total	485	(213)		272

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures ou des ouvrages destinés au réseau CFDT.

Une importante dépréciation est constatée sur des stocks de marchandises siglées avec l'ancien logo Cfdt.

8.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances rattachées aux participations non conso	0	0			0
Autres immobilisations financières					
Créances clients et comptes rattachés	868	868		51	817
Avances et acomptes sur commandes	245	245			245
Impôts différés actifs					
Autres créances	13 125	13 125		62	13 063
Charges constatées d'avance	692	692			692
Charges à répartir					
Total	14 929	14 929		113	14 817

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 2.617 k€ et des cotisations collectées sur 2012 et à encaisser des syndicats en 2013 pour un montant de 6.301 k€. Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 427 k€.

8.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Stocks	11	271	10	271
Créances	86	(332)	(359)	113
Valeurs mobilières de placement				
Total	97	(61)	(348)	384

8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 32 023 k€, proviennent principalement de la Confédération.

8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2012, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent comme suit :

Montants en K€ Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des Fonds Propres - part de l'ensemble
Solde au 31/12/2010	157 967	143 396	5 023	3 380	0	309 767
Affectation du résultat 2010	1 180	2 874	(674)	(3 380)		0
Résultat de l'exercice				3 335		3 335
Autres			(13)			(13)
Solde au 31/12/2011	159 147	146 270	4 336	3 335	0	313 089
Affectation du résultat 2011	(2 102)	5 060	377	(3 335)		(0)
Résultat de l'exercice				3 521		3 521
Autres			2			2
Solde au 31/12/2012	157 046	151 330	4 716	3 521	0	316 613

Le poste "Réserves affectées" correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT. En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la confédération a mis en réserve 1.750 k€ au 31 décembre 2011, majorés d'un montant de 550 k€ décidé lors de l'affectation du résultat 2011 en 2012.

8.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Ressources en k€	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	904	614	386	252	480

8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 559	132		2 691
Provisions pour PV sur portefeuille VMP	743	265		1 008
Provisions pour litige social	60	7	60	7
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	8 315	1 091	1 546	7 860
Autres provisions pour risques & charges	4	41	18	28
Total	11 681	1 536	1 624	11 594

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE-Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour charges financières :

- Engagement de reversement de fonds confiés à la Confédération par les organisations CFDT en fonction de leur valeur de marché au jour de leur restitution.

8.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

La valeur d'actif représentée par les déficits fiscaux reportables d'une entité fiscalisée, l'association Célidé, n'est pas constatée dans les comptes consolidés, leur imputation sur des excédents futurs étant incertaine sur les prochaines années.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2012	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Total emprunts auprès des établissements de crédit					
Dettes financières diverses	564	5 908	1 138	2 120	2 650
Total emprunts et dettes financières diverses	564	5 908	1 138	2 120	2 650
Concours bancaires courants Intérêts courus non échus	46				
Total concours bancaires courants et intérêts courus	46				
Total emprunts et dettes financières	610	5 908	1 138	2 120	2 650

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	31/12/2011	Augment.	Diminut.	31/12/2012
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Total emprunts auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses	564	5 364	19	5 908
Total emprunts et dettes financières diverses	564	5 364	19	5 908
Concours bancaires courants Intérêts courus non échus	46		46	
Total concours bancaires courants et intérêts courus	46		46	
Total emprunts et dettes financières	610	5 364	65	5 908

Un emprunt de 5.300 k€ a été souscrit en novembre 2012 par la confédération auprès de la Société Générale, affecté au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19^{ème}.

8.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2012	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	3 425	3 044	3 044	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	425	97	97	0	0
Avances et acomptes reçus sur commande	10	8	8	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 438	3 917	3 917	0	0
Comptes-courants créditeurs	(0)	0	0	0	0
Dettes diverses	20 529	20 317	10 551	0	9 766
Produits constatés d'avance	716	462	462	0	0
Total autres passifs à court terme	28 543	27 845	18 079	0	9 766

*Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations –SCPVC- (Confédération) début 2013 et dues aux organisations Cfdt (5 390 K€) ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2012 qui s'élève à 81.828 K€.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser (2 650 K€) et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires (276 K€).

*Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 9 500 K€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

8.14 Engagements hors bilan

Engagements financiers :

*La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 70 k€, 731 k€ et 230 k€, trois prêts accordés par des banques à trois entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 5 mai 2015, 6 mars 2016 et 10 juillet 2022.

*Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 10.000 k€. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2012, un montant de 7.043 k€ a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 2.957 k€.

*La confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012, au profit de la Société Générale, 17,46 parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5.301 k€.

Ce nantissement de titres vient garantir l'emprunt souscrit par la confédération auprès de la Société Générale, d'un montant de 5.300 k€, d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités.

8.15 Tableau des ressources

8.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL - en k€	31/12/2012	31/12/2011
Cotisation reçues (1)	22 231	21 752
" + " subventions-contributions reçues (2)	16 759	16 455
<i>dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)</i>	<i>(6 426)</i>	<i>(6 466)</i>
" + " autres produits d'exploitation perçus (3)	14 342	14 566
Total des Ressources	53 332	52 773
Produits financiers perçus	6 596	7 365
Total	59 928	60 138

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (22 231 K€).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte financière CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 81 828 k€ pour l'exercice 2012.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » (16 759 k€) n'est pertinente que si l'on tient compte de 6 426 k€ de reversements issus de subventions reçues, ramenant le montant des ressources nettes de subventions à 10 333 k€.

(3) Voir paragraphe 8.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

8.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

8.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutives figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2012, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.



8.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 27 en 2012. Ces personnels sont issus essentiellement des entreprises et fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 131 K€ pour l'exercice 2012.

8.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Achats consommés en k€	31/12/2012	31/12/2011
Charges communes AGI	898	410
Centre de formation Bierville	1 051	875
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 190	1 230
Achats des SCI	208	0
Achats consommés du GIE Villette	175	91
Autres achats consommés	167	88
Total	3 689	2 694

Charges externes en k€	31/12/2012	31/12/2011
Charges communes AGI	1 010	1 378
Centre de formation Bierville	117	234
Coûts des charges SCI	855	866
Intermédiaires Associations Iris et Isefoj (cf. études)	515	343
Achats et charges GIE Belleville et Villette	3 091	3 013
Achats et charges GIE CFDT Presse (cf. AG 2012...)	3 494	2 780
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	7 335	6 275
Autres charges externes	69	85
Total	16 486	14 974

Frais de personnel en k€	31/12/2012	31/12/2011
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	15 973	14 328
Autres charges de personnel Confédération	410	478
Autres frais de personnel	1	0
Total	16 384	14 806

Impôts & taxes en k€	31/12/2012	31/12/2011
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 175	1 064
Taxes des 3 SCI	267	274
Taxes diverses Confédération	579	601
Autres taxes GIE Villette	159	143
Autres impôts et taxes	18	27
Total	2 198	2 109

Autres charges d'exploitation en k€	31/12/2012	31/12/2011
Reversement subventions aux organisations (autres charges)		
- Confédération	7 149	6 630
- Isefoj	295	372
Charges de gestion association Asseco	0	29
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	627	644
Charges communes AGI	0	72
Autres charges d'exploitation	75	211
Total	8 146	7 958

Dotations aux amortissements & provisions en k€	31/12/2012	31/12/2011
Centre de formation Bierville	436	434
Amortissements des SCI	1 207	1 205
Amortissements GIE Vilette	524	143
Amortissements Confédération	5 413	4 529
Provisions Confédération	1 495	2 132
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Pressé...)	356	30
Total	9 431	8 473

8.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2012	31/12/2011
Autres produits (loyers Confédération et SCI, facturation Agi, ventes et publicité Gie Cfdt-Pressé, prestations centre de Bierville...)	12 408	12 058
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	1 619	2 254
Transferts de charges d'exploitation	315	254
Total	14 342	14 566

8.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2012	31/12/2011
Produits financiers		
Revenus des créances et VMP	415	385
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 477	0
Produits nets sur opérations de titres immobilisés	3 640	6 978
Autres produits financiers	64	1
Total	6 596	7 365
Charges financières		
Dotations aux provisions	9	6 335
Intérêts et charges assimilées	14	0
Autres charges financières		0
Total	23	6 335
Résultat financier	6 573	1 029

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins Value latentes).

8.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		654
Net de produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs (1)	294	12
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- <i>Sur cession d'éléments d'actif corporel</i>	1	4
Autres produits exceptionnels		20
Reprises de provisions exceptionnelles		85
Total	295	775
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- <i>Sur cession d'éléments d'actif corporel</i>	75	4
- <i>Sur cession d'autres éléments d'actif financier</i>	287	42
Dotations exceptionnelles aux amortissements, et aux provisions		31
Total	435	81
Résultat exceptionnel	(140)	694

(1) Produits SCI Rebuffat : indemnités d'assurance sur contentieux lors de la construction de l'immeuble (308 k€).

8.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	(44)	(47)
Impôts	(44)	(47)

8.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif	31/12/2012	31/12/2011
Cadres et équivalents	172	165
Employés	112	111
Total	284	276

9 Autres informations

9.1 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

9.2 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-2 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

9.3 Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
FORMATION PROFESSIONNELLE		
	FONGEFOR	Association de gestion du fonds national de gestion paritaire de la formation professionnelle continue
	UNIFORMATION	Organisme paritaire collecteur agréé
	AGEFOS PME	Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises
	OPCA PL	Organisme paritaire collecteur agréé
	OPCALIA	Organisme paritaire collecteur agréé
EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
LOGEMENT		
	UESL	Union des entreprises et des salariés pour le logement
DIALOGUE SOCIAL		
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales